

Attestation de Qualification du Sport Adapté

Ligue du Sport Adapté Ile-de-France



A chacun son défi !



La Ligue du Sport Adapté Ile-de-France

Depuis plus de 40 ans, la Fédération Française du Sport Adapté, dans le cadre de ses missions, permet à ses licenciés et à toute personne en situation de handicap mental et/ou psychique (quelque soit le degré de leurs déficiences), de s'intégrer et de s'épanouir dans notre société par le biais de la pratique sportive en compétition ou en loisirs.

Organisme représentant la FFSA en Ile-de-France, la Ligue du Sport Adapté IDF a pour mission d'organiser, de coordonner et de contrôler la pratique des activités physiques et sportives des personnes atteintes d'une déficience intellectuelle, d'un handicap psychique ou de troubles du comportement.

Comme tous les sportifs

Les licenciés de la FFSA vivent le sport comme une pratique stimulante, ludique, riche de possibilités. Que ce soit une orientation compétitive ou de loisir, les valeurs de partage mais aussi de valorisation personnelle sont au cœur de leur engagement sportif. Pour les pratiquants en Sport Adapté, la performance résulte à la fois d'une optimisation de leurs ressources physiques et psychiques due à l'apprentissage et à l'entraînement d'un savoir-faire minutieux et patiemment mis en œuvre.

Le fonctionnement fédéral s'organise autour de 4 domaines d'action :

- ❖ Une offre sportive toujours plus abondante et variée, plus sécuritaire et mieux adaptée.
- ❖ La défense des droits des sportifs en situation de handicap mental ou psychique et l'amélioration des conditions dans lesquelles sont mises en œuvre les activités physiques et sportives.
- ❖ A agir sur l'environnement immédiat du sportif.
- ❖ A favoriser la mise en place d'une politique de formation, visant à la connaissance et la compréhension des problématiques de la personne en situation de handicap mental et psychique, dans son rapport au monde et aux APS.



L' Attestation de Qualification du Sport Adapté

L'accès aux pratiques d'activités physiques et sportives pour les personnes déficientes intellectuelles ou atteintes de troubles psychiques étant inscrit dans la loi et étant l'une des priorités du Ministère de la Jeunesse, des Sports, la Fédération Française du Sport Adapté propose une formation aux professionnels ou futurs professionnels des métiers du sport ainsi qu'aux bénévoles d'associations sportives, quels que soient leurs champs d'intervention et dans la limite des prérogatives accordées par les textes réglementaires (cf. RNCP).

Cette formation complémentaire favorise l'acquisition de compétences pour intervenir auprès de ces publics. Elle s'inscrit également dans le contexte des conventions signées entre la FFSA et des fédérations délégataires de disciplines sportives ou des fédérations affinitaires.

Par cette formation, la FFSA contribue à l'insertion des personnes dont elle a la responsabilité, dans des associations affiliées aux fédérations sportives agréées par l'État ou dans des structures de loisirs à caractère sportif.

**L'AQSA se décline en une quinzaine d'options sportives.
Elle se compose de 3 modules se déroulant dans un délai maximum de 2 ans
(le module 1 étant un pré-requis pour participer au module 2)**

Module 1 (21h)

Connaissance des personnes déficientes intellectuelles, des contextes, de la pratique des APS et de leur environnement



Module 2 (21h ou 35h)

Intervention pédagogique axée sur une famille d'activité



Module 3 (20h ou 30h)

Stage pédagogique en situation



Le module 1

Connaissance des personnes déficientes intellectuelles ou présentant des troubles psychiques, des contextes de la pratique des A.P.S. et de leur environnement

- ❖ Acquérir des connaissances réinvestissables sur les publics relevant de la délégation de la F.F.S.A ;
- ❖ Connaître la Fédération Française du Sport Adapté, son organisation, ses finalités ;
- ❖ Interroger ses conceptions éducatives pour permettre à ces personnes d'apprendre et d'acquérir une réelle autonomie ;
- ❖ Choisir des démarches d'intervention sur le plan pédagogique les sollicitant pour agir, en partant de leurs besoins singuliers ;
- ❖ Connaître les structures relevant du champ de l'action sociale, médico-sociale et de la santé mentale accueillant ces personnes.

Contenu

- ❖ Notions de handicap, déficiences, maladie ;
- ❖ Les déficiences intellectuelles : origines, évolutions, conséquences pour la vie des sujets ;
- ❖ Les troubles psychiques : les pathologies, le soin ;
- ❖ La FFSA : organisation, objectifs, secteurs de pratique, réglementation sportive, conventions avec les autres fédérations... ;
- ❖ Le secteur spécialisé : caractéristiques, objectifs, organisation, missions ;
- ❖ Représentations du handicap et intervention éducative ;
- ❖ Les démarches pédagogiques, réflexions sur leur choix pour permettre au sujet d'être acteur de ses apprentissages.

Public

- ❖ Diplôme Jeunesse et Sport : BEES, BPJEPS, DEJEPS ;
- ❖ Diplôme de l'enseignement Supérieur : Licence STAPS ;
- ❖ Diplôme de la branche Sport : CQP ;
- ❖ Des personnes bénévoles, souhaitant accueillir des personnes déficientes dans leur club ;
- ❖ Des stagiaires en cours de formation des diplômes mentionnés ci-dessus.



Le module 2

L'intervention pédagogique

- ❖ Concevoir son intervention pour permettre aux personnes en situation de handicap de comprendre et de progresser ;
- ❖ Analyser la logique de l'activité pour mettre en œuvre des situations d'apprentissage ;
- ❖ Concevoir les activités dans une logique de loisir ou de compétition ;
- ❖ Travailler à partir des objectifs institutionnels et/ou associatifs du projet individuel du pratiquant, prendre en compte les attentes de la personne et identifier ses besoins.

Contenu

- ❖ Le projet en relation avec les objectifs de l'institution et/ou l'association ;
- ❖ Didactique appliquée de la discipline sportive ;
- ❖ Référentiel des niveaux d'évolution d'un sujet dans l'activité, pour évaluer, choisir des objectifs et des démarches pédagogiques ;
- ❖ Enseignement de l'activité auprès de ces personnes ;
- ❖ Organisation des compétitions dans la discipline (FFSA et fédération délégataire de la discipline) ;
- ❖ Séances pédagogiques auprès de personnes déficientes mentales : préparation, animation, observation, évaluation.

Public

- ❖ **Module ouvert uniquement aux titulaires du module 1 ;**
- ❖ Diplôme Jeunesse et Sport : BEES, BPJEPS, DEJEPS ;
- ❖ Diplôme de l'enseignement Supérieur : Licence STAPS ;
- ❖ Diplôme de la branche Sport : CQP ;
- ❖ Des stagiaires en cours de formation des diplômes mentionnés ci-dessus.



Le module 3

Le stage en situation pédagogique

Le stage pédagogique en situation d'une durée de 20h (30h pour la mention APT) se déroule de manière fractionnée. Il s'agit de conduire son enseignement dans la durée. Le stagiaire choisit la structure dans laquelle il souhaite faire valider son stage : association affiliée à la FFSA, association affiliée à la fédération délégataire de la discipline.

A l'issue du stage, le stagiaire réalise un rapport auquel il intègre une attestation de la structure d'accueil certifiant la durée et les conditions de mise en œuvre du stage.

Contenu

- ❖ Le projet en relation avec les objectifs de l'institution et/ou l'association ;
- ❖ Didactique appliquée de la discipline sportive ;
- ❖ Référentiel des niveaux d'évolution d'un sujet dans l'activité, pour évaluer, choisir des objectifs et des démarches pédagogiques ;
- ❖ Enseignement de l'activité auprès de ces personnes ;
- ❖ Organisation des compétitions dans la discipline (FFSA et fédération délégataire de la discipline) ;
- ❖ Séances pédagogiques auprès de personnes déficientes mentales : préparation, animation, observation, évaluation.

Public

- ❖ **Module ouvert uniquement aux titulaires des modules 1 et 2 ;**
- ❖ Diplôme Jeunesse et Sport : BEES, BPJEPS, DEJEPS ;
- ❖ Diplôme de l'enseignement Supérieur : Licence STAPS ;
- ❖ Diplôme de la branche Sport : CQP ;
- ❖ Des stagiaires en cours de formation des diplômes mentionnés ci-dessus.



Le Sport au service des personnes en situation de handicap mental ou psychique

Contacts

Pour recevoir les plaquettes d'inscriptions pour les formations AQSA ou pour toutes questions sur nos formations, n'hésitez pas à nous contacter :



Pour tout renseignement :

Ligue Sport Adapté Ile-de-France

01.45.40.71.37
ffsacridf@wanadoo.fr



Coordinatrice Formation

Céline MASSANET
Conseillère Technique Fédérale
Ligue Régionale Sport Adapté Ile-de-France

01.45.40.71.37
celine.massanet@ffsa.asso.fr



A chacun son défi !